



RETRAIT du projet de loi : Travail !

Accord ANI de 2013 - Loi Macron – Loi Rebsamen
Réforme Territoriale-Le Pacte de Responsabilité
Et maintenant le projet de loi Travail :
C'est donner tous les pouvoirs aux patrons

Ce projet ultra réactionnaire, coproduction officielle « El Khomri – Valls – Macron – Gattaz – Berger » exauce les demandes récurrentes du patronat en général et du MEDEF en particulier. Il détruirait une des plus grandes conquêtes sociales dans notre pays : le code du travail

Le référendum d'entreprises c'est : le contournement des organisations syndicales et inmanquablement les salariés soumis aux seules volontés du patronat et au chantage à l'emploi...

Salariés du privé, jeunes,
Fonctionnaires,
demandeurs d'emplois,
retraités



**LUTTONS TOUS ENSEMBLE
ORGANISONS LA RIPOSTE
INTERPROFESSIONNELLE
TOUS EN GREVE
POUR NOS REVENDICATIONS**

**PAS TOUCHE :
AU CODE DU TRAVAIL, AUX
CONVENTIONS COLLECTIVES,
MAINTIEN DU PRINCIPE DE
FAVEUR !**

Les accords d'entreprises c'est : la fin du code du travail et des conventions collectives, la fin de l'égalité de droit. Chaque entreprise aura « son » droit... Dans ce cadre tout peut être négocié dans l'entreprise : emplois, salaires, conditions de travail...



La garantie jeune c'est : une promesse de plus, chiffrée à plus de 4 milliards d'€ mais absolument pas financée...

Même si le gouvernement fait des aménagements, le fond reste exactement le même C'est un bouleversement de la hiérarchie des normes : les accords d'entreprises pourront déroger aux dispositions du Code du Travail et des garanties collectives, à l'avantage des patrons.

Les organisations syndicales CGT – FO – FSU et Solidaires appellent dans l'unité à la poursuite de la mobilisation générale pour le retrait de ce projet de loi néfaste pour les jeunes et les salariés.

**LE JEUDI 28 AVRIL 2016
Grèves et manifestations à Aurillac
Rassemblement à 14h00 Place des Carmes**